



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 20 janvier 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Convocation :

14 janvier 2026

Affichage convocation :

14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis,
LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER
Mathieu, VAILLOT Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte

Absents excusés : LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, CORDIER Laurent

Absent : CARNEIRO Antonio

BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 20 janvier 2026, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Décision modificative sur la Participation à la protection sociale
- Délibération dépôt aux Archives Départementales
- Création de Régie salle des fêtes
- Délibération augmentation du nombre d'heures au secrétariat
- Bureau de vote

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Mardi 20 janvier 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Convocation :

14 janvier 2026

Affichage convocation :

14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

:

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, Di MALTA Magali, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu, BOURSON Marie-Charlotte

Absents excusés : LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, CORDIER Laurent

Absent : CARNEIRO Antonio

BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire débute le conseil en annonçant qu'il faudra de nouveau se réunir le 24 février ou le 3 mars afin de clore le budget. Puis de nouveau le vendredi 20 mars pour l'installation du nouveau conseil, s'il n'y a pas de second tour.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 OCTOBRE 2025**

Monsieur Le Maire rappelle que des modifications avaient été demandées par Madame Christine LACAILLE. Celles-ci ayant été apportées, Monsieur Le Maire demande si aucune autre observation n'est à mentionner.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le Procès-Verbal du 25 novembre 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE SUR LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré au mois de septembre madame Cartier de la MNT.

Suite à cette rencontre, une délibération, du 29 octobre 2025, a fixé la participation employeur à 15€.

Après quelques recherches, il s'avère que la même délibération avait été prise le 10 mai 2016 pour un montant de 30€.

Il convient donc de faire un choix entre ces deux délibérations.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'ensemble des personnes présentes pour conserver l'une ou l'autre des délibérations.

Les membres du Conseil Municipal présents après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** de conserver la délibération 10 mai 2016 qui fixe à 30€ la participation employeur.
- **ANNULENT** la délibération N° 24/2025 du 29 octobre 2025.

DELIBERATION CONCERNANT LE DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Carine FOURMONT, archiviste, est venue à la Mairie entre fin décembre et début janvier, afin d'effectuer un tri des documents se trouvant dans les armoires.

Monsieur le Maire explique que cette opération est terminée et qu'il convient maintenant de déposer certaines archives aux Archives Départementales et d'en détruire d'autres.

L'accord de destruction est parvenu à la mairie le 19 janvier 2026.

En ce qui concerne la partie dépôt aux Archives Départementales, il convient de délibérer pour accepter la proposition de M. DOHRMANN, Directeur des Archives du Patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité la proposition du Directeur des Archives Départementales.

CREATION D'UNE REGIE SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire avise le Conseil qu'il nous est demandé par la Direction Générale des Finances Publiques de créer une régie salle des fêtes afin de pouvoir encaisser les règlements de location. A défaut il sera demandé de ne plus recevoir ces règlements lors de la réservation, mais d'émettre un titre avec avis de somme à payer, ainsi la trésorerie se chargera d'émettre une demande de règlement.

Monsieur Le Maire rappelle également qu'il faudra prendre un arrêté afin de nommer les régisseurs et propose Sandrine JACOTIN, secrétaire de maire, en tant que régisseuse, Madame Magali DI MALTA en tant que régisseuse adjointe.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des personnes présentes leur accord sur la création de cette régie et les personnes nommées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité cette décision.

DELIBERATION SUR L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES AU SECRETARIAT

Monsieur Le Maire revient sur la délibération prise lors du conseil du 23 septembre 2025 concernant l'augmentation horaire de 17h à 22h du poste de secrétaire.

Monsieur Le Maire explique que la décision finale appartient au Centre de Gestion et que celui-ci a accepté lors de la réunion du 11 décembre 2025 cet accroissement horaire.

Monsieur Le Maire mentionne qu'il faut donc faire un avenant au contrat actuel et propose que cela soit effectif à partir du 1^{er} février 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'accroissement horaire du 17 à 22 heures du poste de secrétaire à compter du 1^{er} février 2026.

BUREAU DE VOTE

Monsieur Le Maire expose les besoins humains dont il faudra disposer pour les élections municipales et demande à chacun de se positionner sur un créneau et une fonction lors de cette journée. Un découpage est fait en cinq créneaux de deux heures.

QUESTIONS DIVERSES

DISTRIBUTION DES COLIS

Monsieur Le Maire remercie les conseillers pour cette distribution et mentionne que des retours positifs de la part des administrés. Cependant deux des colis n'ont pas été délivrés le 13 décembre. L'un a été donné quelques jours plus tard, l'autre est toujours à la Mairie.

NOEL

Monsieur Le Maire indique que cet évènement s'est bien passé mais que dix-sept enfants étaient absents et que cinq ou six sont venus en Mairie chercher leur cadeau.

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire mentionne la présence de beaucoup d'administrés et que cela faisait plaisir.

MENOIS

Monsieur Le Maire explique la demande d'une habitante de l'Impasse des Longues Roies lors de la période de verglas et que malheureusement la Mairie ne pouvait donner de suite aux demandes de salage.

Monsieur Le Maire évoque une autre plainte, celle d'un dépôt sauvage et des sacs poubelles dont le contenu a été éparpillé jusque dans les propriétés privées. Après recherches, ce dépôt n'a pas été retrouvé.

COLLECTE SIEDMTO

Monsieur Le Maire déplore le changement de jour de collecte. En effet afin que celles-ci soient collectables le lundi matin, elles doivent être, pour les collectivités, sorties le vendredi soir. Ce qui n'est pas très esthétique lorsque l'on se promène dans le village le week-end.

DEGRADATION VOIRIE

Monsieur Le Maire mentionne une dégradation de la voirie dans la rue des Grèves. La Mairie a envoyé un courriel aux services compétents le lundi. L'intervention a eu lieu le jeudi. Monsieur le Maire souligne un service rapide.

COUPURE D'EAU SUR LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle qu'une coupure d'eau aura lieu le mercredi 21 janvier de 8h30 à 12h00, en raison de travaux sur le réseau.

FLEURS

Monsieur Le Maire informe qu'un bouquet de fleurs a été livré, de la part du conseil, à la doyenne du village, Mme Geneviève LUDOT, qui a fêté ses 100 ans le 3 janvier.

La séance est levée à 20h50.